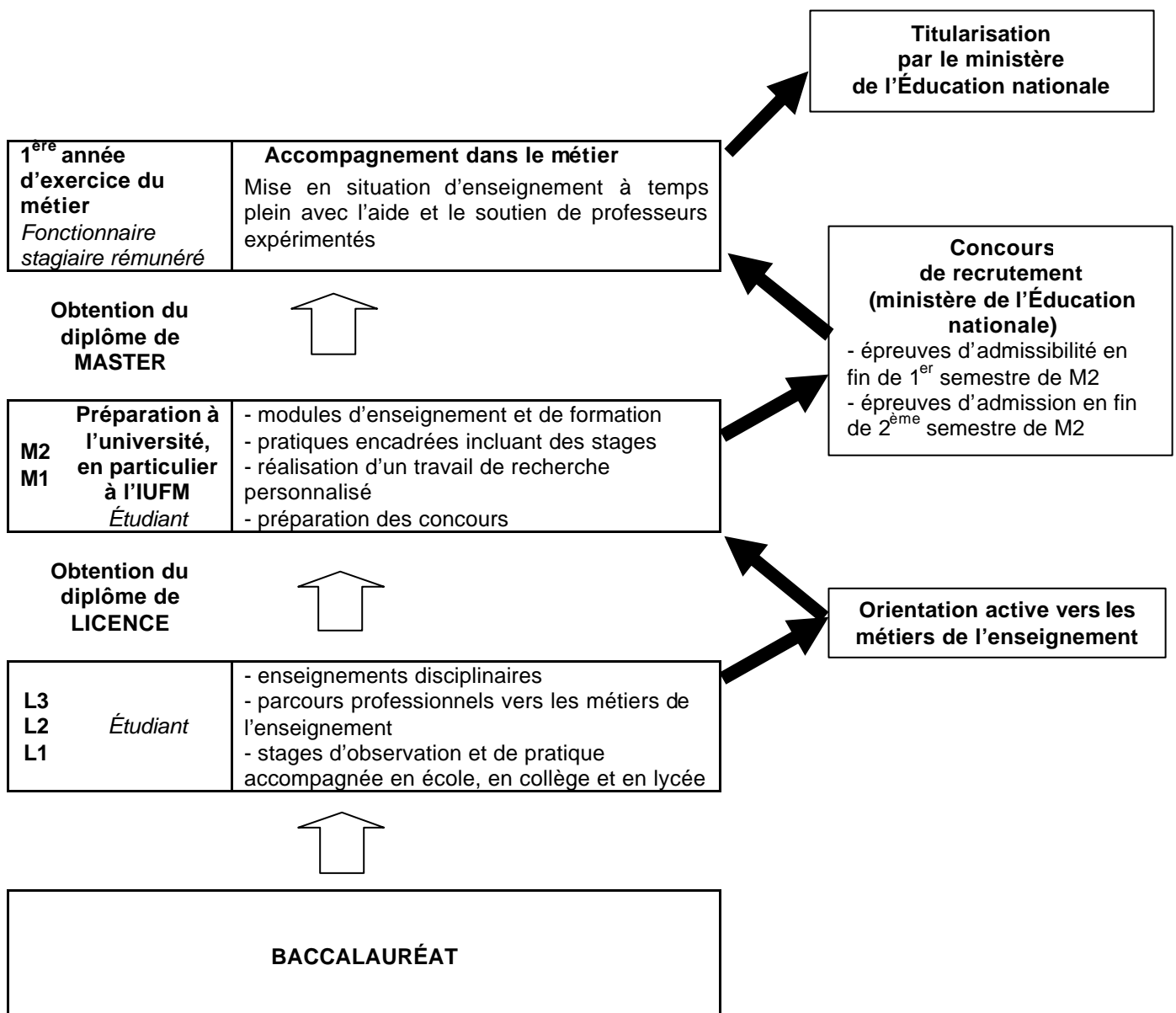


Se préparer et se former aux métiers de l'enseignement

Le niveau de recrutement des métiers de l'enseignement est modifié : il passe du niveau licence (bac + 3) au niveau master (bac + 5). La première session des nouveaux concours aura lieu en 2010, en liaison avec la mise en place de nouveaux parcours en université à la rentrée 2009.



Un cursus universitaire de 5 ans



Se préparer et se former aux métiers de l'enseignement

Je souhaite devenir enseignant, quelles études dois-je suivre ?

Pour accéder aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, conseillers principaux d'éducation), il faudra désormais avoir obtenu un master et satisfaire aux épreuves des concours. Titulaire d'un master, ou inscrit en seconde année de master, vous pourrez vous inscrire aux concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale : en cas de réussite, votre recrutement définitif sera soumis à l'obtention de votre diplôme de master. A partir de la rentrée 2009, les universités et leur IUFM, au sein de chaque académie, proposeront une offre de formation, incluant les deux années de masters, adaptée à ces métiers.

Le cursus en licence

Dès la deuxième année de licence, certaines universités proposent des modules de sensibilisation et de préprofessionnalisation ou des parcours destinés aux métiers de l'enseignement. Ces modules sont du plus grand intérêt pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement seront désormais préparés aux concours de recrutement et formés à l'exercice de leur futur métier dans un parcours universitaire qui se poursuit jusqu'en master.

Le cursus en master

L'élaboration des maquettes de masters fait actuellement l'objet de travail au sein des universités. Les IUFM proposeront des masters spécialisés pour la préparation des concours d'enseignement et la formation aux métiers de l'enseignement à la rentrée 2009.

Je veux devenir enseignant, que dois-je faire ?

En France, les personnels d'enseignement et d'éducation font partie de la Fonction publique d'État. Ils sont recrutés sur concours du ministère de l'Éducation nationale. La réforme de ces concours entrera en vigueur pour la session 2010. Pour postuler au concours de votre choix, vous aurez à vous inscrire lors de la campagne d'inscription menée par le ministère de l'Éducation nationale, pendant votre seconde année de master.

Les contenus des concours

Tous les concours, excepté l'agrégation, seront organisés en quatre épreuves : deux pour l'admissibilité et deux pour l'admission. La principale nouveauté réside dans les épreuves orales d'admission qui seront davantage axées sur l'aptitude professionnelle. Les contenus de ces nouveaux concours sont définis autour de trois priorités : la culture disciplinaire, la capacité à planifier et organiser un enseignement, la connaissance du service public et de l'éducation.

Le calendrier des épreuves

Les épreuves du concours, organisées par le ministère de l'Éducation nationale auront lieu au cours de la seconde année de master (M2). Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à la fin du premier semestre et les épreuves orales d'admission à la fin du deuxième semestre; elles sont distinctes des épreuves pour l'obtention du master, organisées par les universités. Les futurs enseignants devront justifier, à partir de 2010, de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement.

En savoir plus

Se renseigner auprès de l'IUFM de votre académie pour connaître l'offre de formation mise en place dans votre région.

IUFM de l'Université de Franche-Comté
Fort Griffon – 25042 Besançon Cedex
03 81 65 71 00 – www.fcomte.iufm.fr